

## **ANNUAL REPORT ON THE ADMINISTRATION OF THE ACCESS TO INFORMATION ACT**

## **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**APRIL 1, 2007 TO MARCH 31, 2008 / DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008**

### **INTRODUCTION**

The Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC) is an arm's-length federal agency that promotes and supports university-based research and training in the social sciences and humanities.

SSHRC is pleased to provide the annual report on the administration of the *Access to Information Act* (ATIA), as required by section 72 of the *Act*.

### **ADMINISTRATION OF THE ACCESS TO INFORMATION ACT**

#### **Organization of Access to Information Activities**

At SSHRC, the responsibility for dealing with access to information issues and casework falls to the Access to Information and Privacy Coordinator.

All formal and complex informal requests are handled by the Coordinator's Office. In addition, the Programs branch as well as

### **INTRODUCTION**

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) est un organisme fédéral autonome qui appuie la recherche et la formation avancée en milieu universitaire dans les sciences humaines et qui en fait la promotion

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a le plaisir de soumettre son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, comme le prévoit l'article 72 de la *Loi*.

### **ADMINISTRATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

#### **Organisation des activités reliées à l'accès à l'information**

Au, CRSH le coordonnateur est responsable de la gestion des questions et du traitement des dossiers liés à l'accès à l'information..

Les demandes officielles et les demandes officieuses complexes sont traitées par le bureau du coordonnateur. En outre, la



the Communications and the Policy, Planning and International Affairs divisions respond to informal requests for information on a regular basis.

The President, Corporate Secretary and other senior managers are kept informed of developments in the implementation of the *Act* when deemed appropriate.

The Coordinator has access to all records under SSHRC's control, and reviews all records requested in order to identify information that might be excluded from coverage by the legislation or might qualify for exemption.

Legal advice or advice from SSHRC's Treasury Board portfolio advisor are sought as required, as part of the consideration of a request for excluded or exempted information.

The Coordinator's Office holds full records of all access to information requests received within the last two years. Copies of the records and notices of exemptions are maintained in writing.

The Coordinator's Office also holds ready for use, should the need arise, the various notices dealing with exemptions, methods of access, time extensions, fee estimates, etc.

On average, one person spent one-and-a-half days per week administering the requests and the various requirements of Treasury Board in connection with the *Access to Information Act*.

DIRECTION DES PROGRAMMES, LA DIVISION DES COMMUNICATIONS ET LA DIVISION DES POLITIQUES, DE LA PLANIFICATION ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES RÉPONDENT RÉGULIÈREMENT À DES DEMANDES D'INFORMATION OFFICIEUSES.

Quand cela a été jugé nécessaire, le président et le Secrétaire du Conseil du CRSH sont tenus au courant des décisions prises par rapport à l'application de la *Loi*.

Le coordonnateur a accès à tous les documents que détient le CRSH et revoit tous les documents demandés afin de déterminer quels renseignements sont exclus du champ d'application des dispositions de la *Loi* ou peuvent faire l'objet d'une exemption.

Au besoin, le conseil d'un juriste ou du conseiller du portefeuille du CRSH au Conseil du Trésor est sollicité dans le cas d'une demande faisant l'objet d'une exclusion ou d'une exemption.

Le bureau du coordonnateur détient tous les documents sur les demandes d'accès à l'information des deux dernières années. Une copie des documents et les avis d'exemption sont conservés par écrit.

Les divers avis portant sur les exemptions, les modes d'accès, les prorogations, l'estimation des frais et autres sont également conservés par le bureau du coordonnateur, au cas où il faudrait y avoir recours.

En général, une personne a consacré une journée et demie par semaine à l'administration des diverses demandes et exigences du Conseil du Trésor relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*.

## **DELEGATION OF AUTHORITY**

A copy of the Council's Delegation Order is appended. The current *Privacy Act Designation Order* states that, effective November 17, 2006, the persons holding the positions of Corporate Secretary and of Access to Information and Privacy Coordinator, are designated—with the exception of paragraphs 8(2)(e) and 8(2)(m), which are reserved for the President and Corporate Secretary—to exercise or perform all of the powers, duties and functions of the head of a government institution under the *Act* insofar as they may be exercised or performed in relation to SSHRC.

## **STATISTICAL REPORT FOR THE FISCAL YEAR 2007-2008**

The statistical report for the period of April 1, 2007 to March 31, 2008 is appended.

Eleven (11) formal requests were made under the Access to Information Act: six (6) from the business sector, three (3) from the media, one (1) from academia and one (1) from the general public. This is slightly less than the previous fiscal year, when 14 formal requests were received.

One (1) request was processed in 31 to 60 days. All other requests were processed in 30 days or less. Photocopies of the records were provided in response to all requests. In a couple of instances, material was disclosed electronically as well.

In response to ten (10) of the requests, all information was released.

## **FONDÉS DE POUVOIRS**

Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoirs du CRSH. L'actuel *Arrêté sur la délégation de la Loi sur la protection des renseignements personnels* confère, depuis le 17 novembre 2006, au titulaire du poste de secrétaire du Conseil et à celui de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels – à l'exception des alinéas 8(2)(e) et 8(2)(m), lesquels sont réservés au président et au secrétaire du Conseil – les pouvoirs et fonctions confiés au responsable d'un organisme fédéral se rapportant aux termes de cette *Loi*, dans la mesure où ceux-ci peuvent être exercés par le CRSH.

## **RAPPORT STATISTIQUE POUR L'EXERCICE 2007-2008**

Vous trouverez ci-joint le rapport statistique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Onze (11) demandes officielles ont été adressées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information : six (6) du secteur des entreprises, trois (3) des médias, une (1) du milieu universitaire et une (1) du grand public. Il s'agit d'un nombre légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, où 14 demandes officielles ont été reçues.

Une (1) demande a été examinée entre 31 et 60 jours. Toutes les autres demandes ont été examinées en 30 jours ou moins. Des photocopies des documents ont été fournies à tous les requérants. Dans quelques cas, des documents ont également été communiqués par voie électronique.

Pour dix (10) demandes, tous les renseignements requis ont été divulgués.



For one (1) request, certain phrases were exempted in accordance with section 19(1) of the Access to Information Act. This section pertains to personal information.

Pour une (1) demande, certaines phrases ont été prélevées selon le paragraphe 19(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* a été invoqué. Ce paragraphe traite des renseignements personnels.

## **EDUCATION AND TRAINING**

Staff are periodically reminded and encouraged to consult the Coordinator's Office on any issues that might affect the implementation of the *Act*.

The Coordinator's Office delivered, during 2007-2008, three (3) training sessions to SSHRC staff members with approximately 10 participants per session. The sessions covered the principles of the access to information legislation, SSHRC's procedures for processing access to information requests and employee responsibilities with respect to the Act.

## **SIGNIFICANT CHANGES TO SSHRC'S ORGANIZATION, PROGRAMS, OPERATIONS, OR POLICY.**

No significant changes have been made to SSHRC's access to information programs, operations, or policy during the past fiscal year. Several changes are contemplated for the coming year. In particular, SSHRC plans to increase the numbers of training sessions to staff and make significant changes to its InfoSource entries.

## **INITIATION ET FORMATION**

On invite périodiquement le personnel à consulter le bureau du coordonnateur pour toute question qui pourrait toucher l'application de la *Loi*.

Le bureau du coordonnateur a offert trois (3) séances de formation au personnel du CRSH au cours de 2007-2008 avec à peu près 10 participants par séance. Ces séances ont permis de traiter de sujets tels les principes de la législation sur l'accès à l'information, les procédures du CRSH concernant le traitement des demandes d'accès et les responsabilités des employés en vertu de la Loi.

## **CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS APPORTÉS À LA STRUCTURE, AUX PROGRAMMES, AUX OPÉRATIONS OU AUX POLITIQUES DU CRSH**

Aucun changement significatif n'a été apporté aux programmes d'accès à l'information, aux opérations ou aux politiques du CRSH au cours du dernier exercice. Plusieurs changements sont envisagés pour l'année à venir. En particulier, le CRSH prévoit accroître le nombre de séances de formation pour son personnel et apporter des changements significatifs à ses entrées dans Info Source.



## **RESPONSE TO CONCERNS OR ISSUES RAISED BY THE INFORMATION COMMISSIONER OR OTHER EVALUATIONS**

During the fiscal year 2007-2008, no major changes were put in place as a result of issues raised by the Information Commissioner's Annual Report or other evaluations

## **RÉPONSES AUX PRÉOCCUPATIONS OU PROBLÈMES SOULEVÉS PAR LE COMMISSARIAT À L'INFORMATION OU PAR D'AUTRES ÉVALUATIONS**

Au cours le l'exercice fiscal 2007-2008 aucun changement important n'a été mis en œuvre en raison de préoccupations ou des problèmes soulevés par le rapport annuel du Commissaire à l'information ou par d'autres évaluations.

## **COMPLAINTS, INVESTIGATIONS, AND APPEALS TO THE FEDERAL COURT**

There were no complaints to the Information Commissioner's Office during the 2007-2008 fiscal year.

## **PLAINTES, ENQUÊTES ET APPELS À LA COUR FÉDÉRALE**

Aucune plainte n'a été reçue par le Commissaire à l'information au cours de l'exercice 2007-2008.

## **APPEALS TO COURTS**

There were no appeals to Courts during the 2007-2008 fiscal year.

## **APPELS INTERJETÉS À LA COUR**

Aucun appel n'a été interjeté à la Cour au cours de l'exercice 2007-2008.

June 2008  
SSHRC Corporate Secretariat

Juin 2008  
Secrétariat du CRSH

